

De la médecine au droit

Par **D0unia**, le **31/03/2015** à **13:35**

Bonjour je suis étudiante en première année de Médecine. Arrivant au terme des deux années accordées à l'obtention du concours de PACES à l'UFR de Médecine de Caen, j'ai souhaité m'informer sur les alternatives d'études qui pouvaient s'offrir à moi. C'est ainsi, que j'ai découvert l'existence d'une passerelle qui autoriserait sous certaines conditions l'admission en deuxième année de droit d'étudiant n'ayant pas été reçu en paces. Vos conversations sur ce site m'ont permis de confirmer que cela était possible. C'est alors posé la question de son application au sein de mon université Caennaise d'origine. Après une réponse malheureusement défavorable, je me suis tournée vers la faculté de droit d'Angers qui permet la liaison entre ces deux filières.

Ma première question est : sur quels critères se fait l'acceptation d'un dossier pour la 2e année de droit après paces